



**Association Secours Sud Fribourgeois  
Assemblée des délégué-e-s**

**Mercredi 8 novembre 2023, à 19h00, à Hauteville**

Membres présents

Selon liste annexée

Secrétaire PV

Sophie Richard Audino, assistante de direction ASSF

**1 Constitution de l'assemblée**

M. François Genoud ouvre l'assemblée et salue les participants. Il remercie la commune de Hauteville pour la mise à disposition de la salle.

47 communes sont représentées, pour un total de 200 voix. La majorité est ainsi fixée à 101 voix. Les communes non représentées sont celles de Grangettes-près-Romont (excusée), Marsens, Jaun, Grandvillard et Gruyères.

Chaque représentant-e des communes a reçu un carton indiquant le nombre de voix dévolues à sa commune.

M. François Genoud désigne les scrutateurs de l'assemblée, soit MM. Geoffrey Boubet (Hauteville), Joseph Aeby (Rue) et Hans-Jörg Marti (Semsales).

L'ordre du jour a été transmis aux délégué-e-s avant l'assemblée. M. François Genoud propose toutefois qu'une modification y soit apportée, en ce sens que les points 4 et 5 soient inversés. Les investissements seraient ainsi traités avant le budget 2023 comme le veut la pratique. La proposition est adoptée à l'unanimité des communes présentes.

**2 Procès-Verbal de l'Assemblée du 26 avril 2023**

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 26 avril 2023, à La Joux, a été transmis aux délégué-e-s avec les documents relatifs à cette séance. Celui-ci est ainsi soumis au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des communes présentes.

**3 Mot du Président**

Fonctionnement de l'Association Secours Sud Fribourgeois

M. François Genoud débute son allocution en rappelant que l'Association Secours Sud Fribourgeois a bien été légitimée par les autorités cantonales en 2023. Il se réjouit de poursuivre cette aventure caractérisée par une bonne collaboration avec l'ensemble des intervenants.

L'année 2023 a été marquée par de nombreuses interpellations tant par les citoyens que par les communes s'agissant de la taxe d'exemption. Un premier bilan sera effectué par le CODIR en 2024.

Le travail des commissions est également important. Elles permettent de soulager le CODIR ainsi que son bureau.

Désormais, le personnel permanent de l'association est au complet et fonctionne très bien. Malgré la jeunesse de l'association dans sa nouvelle forme, l'excellente gestion administrative est à relever. D'un point de vue opérationnel, tout est en place également.

Le président a eu l'occasion d'accompagner durant une journée une équipe d'ambulanciers, immersion qui a été très enrichissante.

M. François Genoud adresse toute sa reconnaissance à l'ensemble des acteurs de l'association et les remercie pour leur investissement.

#### Ancien comité Ambulances

De vifs remerciements sont adressés aux membres de l'ancien comité des ambulances sud et particulièrement à M. Willy Schorderet, son ancien président. Le travail du comité a été important, particulièrement en ce qui concerne l'élaboration des statuts, et l'attention qui a dû être portée à la mise en place pour être conforme à la nouvelle législation a été conséquente. Afin de les remercier une dernière fois, les membres dudit comité seront conviés à prendre part au repas de fin d'année du CODIR actuel en décembre prochain.

#### Association "AdO"

Le président salue enfin la présence de M. Schaller, représentant de l'association "AdO", laquelle intervient dans la prévention et la réduction des comportements à risque dans les milieux festifs. Son action est particulièrement orientée auprès des jeunes et le public d'événements festifs. C'est un partenaire très important lors de manifestations et leur engagement pour la région doit être souligné.

<b>4</b>	<b>Budget des investissements 2024</b>
----------	--

Présentation, rapport de la commission financière, discussion et approbations des objets suivants :

- **2024/01 Acquisition d'une ambulance équipée à CHF 300'000.--**

M. Florian Dubail présente le projet d'acquisition. Cet investissement est récurrent en ce sens que chaque année, une ambulance doit être acquise pour assurer un roulement entre toutes. La vie d'un tel véhicule est d'environ 250'000 km. Jusqu'à maintenant, l'ancien véhicule était racheté et son utilisation tout simplement abandonnée. A l'avenir, l'idée serait de conserver un véhicule pour le mener en fin de vie et ainsi évaluer les coûts que cela représenterait.

La commission financière donne dans son rapport un préavis favorable à cette acquisition (cf. annexe).

La parole n'étant pas sollicitée par l'assemblée, il est passé au vote.

**Vote**

OUI	:	200 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

A l'unanimité, cet objet est approuvé.

• **2024/02 Acquisition d'un véhicule de service à CHF 40'000.--**

M. Florian Dubail présente le projet d'acquisition. Chaque service d'ambulances du canton fournit des cadres qui doivent assurer un piquet. Actuellement, la pratique veut que le véhicule privé du cadre concerné soit équipé avec des feux bleus, deux tons. Cette pratique n'est toutefois plus adaptée au vu de l'usage privé qui est faite dudit véhicule, des assurances, etc. D'autre part, les frais pour déséquiper les véhicules sont conséquents. Ainsi, pour palier à cela, il est proposé d'acquérir un véhicule d'occasion. L'idée serait d'approcher la police cantonale qui serait détentrice de véhicule banalisé dont elle n'aurait plus l'usage, par exemple.

La commission financière donne dans son rapport un préavis favorable à cette acquisition (cf. annexe).

La commune de Pont-en-Ogoz se questionne quant à savoir qu'elle est la différence entre un véhicule neuf ou d'occasion.

M. Florian Dubail indique que le besoin réside en un véhicule qui nécessitera un usage peu important. S'il est possible d'obtenir un véhicule déjà équipé, cela sera plus économique. Bien évidemment, il conviendra d'être attentif à l'état du véhicule d'occasion qui serait retenu. Il y a vraiment lieu de rappeler que l'utilisation ne sera pas quotidienne et qu'un souci de ne pas investir des sommes importantes prévaut. Un rapport "qualité - prix - usage" sera pris en compte.

La parole n'étant plus sollicitée par l'assemblée, il est passé au vote.

**Vote**

OUI	:	200 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

A l'unanimité, cet objet est approuvé.

• **2024/03 Renouvellement des radios Polycom pour CHF 50'000.--**

M. Florian Dubail présente cet objet. Il y a nécessité de changer le modèle actuel car celui-ci arrive en fin de vie. Ce sont les ambulances qui sont concernées par ce renouvellement.

La commission financière donne dans son rapport un préavis favorable à cette acquisition (cf. annexe).

La parole n'est pas sollicitée par l'assemblée, il est passé au vote.

**Vote**

OUI	:	200 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

A l'unanimité, cet objet est approuvé.

- **2024/04   Renouvellement de l'équipement des pompiers pour CHF 1'600'000.--**

M. Florian Dubail présente cet objet. Pour l'année 2023, c'est un montant de CHF 160'000.-- qui a été prévu pour l'équipement des pompiers, achat et renouvellement confondus. Courant 2023, l'ECAB a indiqué qu'elle subventionnerait des tenues mais seulement pour une durée de deux ans. Par conséquent, il convient d'anticiper le renouvellement des tenues de nos pompiers afin de pouvoir bénéficier de cette subvention qui est importante.

M. Laurent Surchat indique qu'il y a des aléas avec les tenues actuelles. Ainsi, les tenues "feu" sont souvent portées alors que cela n'est pas nécessaire. Des tenues dites "techniques", plus légères, pourraient être suffisantes dans le ¾ des interventions. En cas de renouvellement, les anciennes tenues seront conservées pour les exercices afin d'épargner les nouvelles. D'autre part, les jeunes sapeurs-pompiers (JSP) pourront en bénéficier également. Et pour le solde, des donations, à l'étranger par exemple, sont possibles. La subvention de l'ECAB s'élève à CHF 280'000.-- et il serait judicieux de la percevoir. A défaut, ce seront les communes, par l'intermédiaire d'une augmentation du budget de l'association, qui devront assumer cet achat si le renouvellement se fait plus tard.

Le rapport de la commission financière au sujet de ce renouvellement est nuancé. Cette dernière suggère que le renouvellement se fasse progressivement. Son préavis est toutefois favorable (cf. annexe).

La commune du Flon questionne le nombre de tenues concernées. Il lui est répondu que 700 tenues sont à remplacer et qu'un stock de 100 doit être prévu. Quant à la subvention de CHF 280'000.--, elle porterait sur l'achat de 800 tenues. M. Florian Dubail précise que celles-ci devront être livrées avant fin 2025 pour que la subvention soit réalisable.

La commune de Châtel-St-Denis souhaite savoir à qui la subvention ira. M. Laurent Surchat lui répond qu'elle sera versée directement au fabricant.

La commune de Châtel-sur-Montsalvens souhaite connaître la durée de vie de ces tenues. Les craintes d'un changement de ces dernières à chaque nouveau commandement est perceptible. M. Laurent Surchat souhaite la rassurer à ce sujet. Quant aux tenues en elles-mêmes, elles n'ont plus de durée de vie. Tant qu'elles seront en état et qu'elles correspondront aux normes, elles seront utilisées et conservées. Ces tenues sont complètes, y compris casques, gants, etc. A noter également que le choix des tenues appartient à l'ECAB et que l'appel d'offre par l'intermédiaire des marchés publics a été de sa responsabilité.

La commune de Rue souhaite une confirmation de la composition exacte de la tenue, ce à quoi M. Laurent Surchat confirme qu'elle sera complète, comme indiqué précédemment.

M. Laurent Surchat tient également à préciser que certaines communes avaient déjà fait cette acquisition et il les en remercie vivement.

La parole n'étant plus sollicitée par l'assemblée, il est passé au vote.

**Vote**

OUI	:	193 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	7 voix

A la majorité, cet objet est approuvé.

- **2024/05 Crédit d'étude pour une nouvelle caserne pour la cp spec de Romont pour CHF 50'000.--**

M. Florian Dubail présente cet objet. Il rappelle le contenu des documents envoyés aux membres. La configuration de la caserne de cette compagnie n'est plus adéquate. Elle est répartie sur deux sites, lesquels sont vétustes et la place manque. La commune de Romont avait pour sa part déjà réalisé des études portant sur une rénovation, notamment.

La commission financière donne dans son rapport un préavis favorable à ce crédit d'étude (cf. annexe).

La commune de Châtel-St-Denis estime que le montant de CHF 50'000.-- est peu élevé. M. Florian Dubail le concède tout en précisant qu'on parle d'une étude de faisabilité pour le moment. Le projet en est à ses débuts, ce qui explique que le montant semble peu conséquent. Il précise également que dans le cadre de tous les futurs projets, il y aura lieu d'avoir une certaine cohérence comme le fait de faire appel au même architecte par exemple pour l'ensemble des infrastructures.

La commune d'Attalens prend acte du problème de place mis en avant. Cependant, qu'en est-il de l'idée de délocaliser les forces sur des bases où il y aurait de la place ? M. Laurent Surchat reconnaît que cela est pertinent et que la question a été étudiée mais le matériel et les équipements sont décidés par l'ECAB en fonction des bases de départ que l'établissement a déterminé. Cela limite ainsi les possibilités d'organisation, logistiques, notamment, pour le bataillon.

La commune de Châtel-sur-Montsalvens se questionne quant au fait qu'auparavant, les entités fonctionnaient en suffisance. Pourquoi est-ce que cela pose un problème désormais ? La défense incendie était-elle déjà insuffisante avant la réforme ? M. Laurent Surchat indique que les standards opérationnels sont imposés par l'ECAB et que le bataillon n'a pas de marche de manœuvre.

La commune de Châtel-St-Denis souhaite savoir ce qu'il adviendra de l'occupation des locaux qu'elle a réaménagé dans sa caserne pour accueillir des membres du personnel de l'association. Il lui est répondu qu'aucune modification n'interviendra et que les bureaux occupés actuellement le seront toujours à l'avenir.

La parole n'étant plus sollicitée par l'assemblée, il est passé au vote.

**Vote**

OUI	:	200 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

A l'unanimité, cet objet est approuvé.

- **2024/06 Crédit d'étude pour une nouvelle caserne pour la cp spec de Bulle pour CHF 50'000.--**

M. Florian Dubail présente cet objet. La problématique est la même que pour Romont à la différence que la commune de Bulle a un intérêt à reprendre possession des locaux pour son propre usage.

La commission financière donne dans son rapport un préavis favorable ce crédit d'étude (cf. annexe).

La parole n'est pas sollicitée par l'assemblée, il est passé au vote.

**Vote**

OUI	:	200 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

A l'unanimité, cet objet est approuvé.

• **2024/07 Acquisition de la caserne de la cp de Rue pour CHF 3'350'000.-- après subvention**

M. Florian Dubail présente cet objet. Actuellement, c'est l'association des pompiers Glâne-Sud qui est propriétaire de la caserne et pas la commune. La location actuelle se calcule au m<sup>2</sup>. Les charges sont un peu élevées mais cela s'explique par le fait qu'elle est neuve. C'est aussi pour cette raison qu'il est proposé de racheter le bâtiment avec une valeur à neuf.

La commission financière donne dans son rapport un préavis favorable à cette acquisition (cf. annexe). Celle-ci précise également qu'à son sens, il y a une cohérence à ce que l'association soit propriétaires des infrastructures dont elle fait usage. Certes, le plan financier présente des coûts élevés mais ceux-ci sont réalistes et ils seront inévitables.

La commune de Granges (Veveyse) salue le principe et la volonté d'acquérir les casernes de pompiers. Néanmoins, en ce qui la concerne, une égalité de traitement doit être appliquée. Pour y parvenir, il aurait été préférable à son sens que la question de ces acquisitions soient posées pour l'ensembles des bases de l'association. A titre d'exemple, la commune de Granges (Veveyse) est propriétaire des locaux occupés par les pompiers. Les frais d'entretien sont conséquents et la commune assume l'amortissement d'un bâtiment dont elle n'a pas l'usage. Ainsi, pour l'heure, elle refusera cet objet.

La commune du Flon souhaite des informations concernant l'occupation actuelle des locaux de la caserne de Rue. M. Laurent Surchat lui indique qu'on reprendrait les parties occupées tant par les pompiers que par la police.

Il est d'autre part répondu à la commune de Châtel-St-Denis que les locaux sont effectivement loués par l'association des Secours Sud Fribourgeois. M. Florian Dubail ajoute que les sous-sols, ainsi que les abris PC qui s'y trouvent également, ne serait pas compris par cette reprise.

La commune de Pont-en-Ogoz signale pour sa part qu'elle trouve cette discussion complexe. Elle se questionne quant à savoir pourquoi ce ne serait pas à l'ECAB de mettre à disposition les bâtiments. De même, une centralisation ne serait-elle pas possible ? M. François Genoud indique qu'il s'agit-là d'une question de législation et qu'il n'existe aucune marche de manœuvre. Le but est d'éviter à moyen de terme de "faire de l'épicerie". Si acquisition il y a, cela sera de manière totale. Cela sera également l'occasion d'ancrer un principe. M. Florian Dubail précise que cela est un premier pas et que le CODIR ne changera pas sa position pour la suite des démarches.

MM. François Genoud et Florian Dubail entendent les remarques qui sont faites.

La commune d'Attalens s'interroge quant à l'acquisition des sols à l'avenir étant donné que pour le cas de Rue, la commune en restera propriétaire. M. Florian Dubail indique que c'est un droit de superficie qui nous sera accordé.

La commune de La Verrerie ne rejoint pas les avis émis par ses collègues. Pour elle, il faut être conscients que certaines casernes ne sont pas encore sûres de leur sort puisque la carte opérationnelle n'est pas encore définitivement établie et qu'une réévaluation devra être faite par le canton. Ainsi, se concentrer sur les éléments dont on est sûrs est la meilleure option à l'heure actuelle. M. François Genoud confirme qu'effectivement, la carte opérationnelle n'est pas figée dans le temps.

La parole n'étant plus sollicitée, il est passé au vote.

**Vote**

OUI	:	194 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	6 voix

A la majorité, cet objet est approuvé.

Approbation globale du budget des investissements 2024

Le budget des investissements est soumis à l'approbation de l'assemblée :

**Vote**

OUI	:	200 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

A l'unanimité, le budget d'investissement pour l'année 2024 est approuvé.

<b>5</b>	<b>Budget de fonctionnement 2024</b>
----------	--------------------------------------

Présentation partie Ambulances Sud

M. Florian Dubail présente le budget des ambulances pour l'année 2024 en faisant référence aux documents envoyés. Il reste sensiblement identique aux chiffres de 2023. La baisse des interventions implique une baisse des recettes. Cependant, cela n'aura pas d'incidence sur la participation des communes qui restera la même que pour 2023.

Présentation partie Bataillon Sud

M. Florian Dubail présente le budget du bataillon en faisant référence aux documents envoyés.

Rapport de la commission financière

La commission financière donne lecture de son rapport par l'intermédiaire de son vice-président. Si sur le principe, elle adhère aux budgets établis, elle questionne la subvention faite à l'association "AdO" ainsi que les salaires versés au personnel permanent du Bataillon Sud (cf annexe).

Par conséquent, elle propose d'approuver les budgets proposés en émettant une réserve quant aux deux points mentionnés ci-dessus et en demandant au CODIR d'y être attentif.

La commune de Sâles s'interroge quant à la raison pour laquelle la masse salariale augmente alors que les charges sociales diminuent par rapport à 2023. M. Florian Dubail indique que les charges sociales avaient été mal évaluées lors de l'élaboration du budget 2023.

La commune d'Attalens souhaite avoir des informations s'agissant des effectifs du Bataillon Sud. M. Laurent Surchat indique qu'au début de l'année 2023, on pouvait compter 1'000 sapeurs-pompiers actifs. Au jour de l'assemblée, c'est un peu moins que ce chiffre sur lequel on peut se baser. Le recrutement effectué en novembre a vu 108 candidats retenus. On constate donc une stabilité à ce niveau. Pour que notre bataillon fonctionne correctement, c'est un minimum de 900 sapeurs-pompiers sur lesquels nous devons pouvoir compter.

La commune de Rue questionne le montant des cotisations patronales qui dépasseront 26% en 2024. M. Florian Dubail indique qu'il a été décidé d'harmoniser les règles pour tous. L'indemnité journalière maladie sera désormais prise en charge par l'employeur. Un système mixte était appliqué jusqu'à maintenant et il a été souhaité y mettre un terme.

#### Don à l'association "AdO"

M. François Genoud précise à ce sujet qu'une association de communes fonctionne au même titre qu'une commune. Elle peut ainsi décider de faire des dons.

La commune de Rue se questionne toutefois concernant cette démarche. Pour elle, cela est un peu cavalier de financer un tel don par l'intermédiaire du service des ambulances. M. François Genoud signale que cela est ponctuel et permettra à cette association d'assurer une mission de prévention importante.

M. Willy Schorderet confirme que cela est ponctuel. L'association "AdO" avait approché également le district de la Glâne qui s'est demandé dans quelle mesure il serait pertinent d'impliquer l'ensemble des communes du sud qui seraient toutes susceptibles de bénéficier des offres de l'association.

La commune de Val-de-Charmey aurait aimé être approchée avant qu'un tel don soit décidé.

La commune d'Attalens, quant à elle, soutient cette démarche. C'est un intérêt pour les jeunes très important. L'action de cette association est pertinente. Il s'interroge toutefois sur les prérogatives qu'auraient les communes qui y participent.

M. Schaller, représentant de l'association "AdO" à l'assemblée, indique que ce don servira à l'achat d'une nouvelle remorque. Leurs ressources atteignent en effet leurs limites par rapport aux demandes d'interventions et de mandats qui leur sont adressées. Ils ont même dû refuser certaines actions sur le terrain, faute de moyen. La gratuité envers les communes n'est pas réalisable mais un geste peut être envisagé.

La commune de Châtel-sur-Montsalvens questionne les éventuels doubles dons qui auraient pu être fait si l'association avait approché les communes en direct. M. Schaller confirme qu'une telle démarche n'a pas été effectuée.



La commune de Châtel-St-Denis estime que ce don crée une jurisprudence et souhaite qu'on n'y soit attentif à l'avenir.

Au terme de la discussion, il est décidé de soumettre ce don au vote de l'assemblée.

**Vote**

OUI	:	149 voix
NON	:	50 voix
Abstention(s)	:	1 voix

A la majorité des voix, ce don est accepté.

Approbation du budget de fonctionnement 2024

Le budget de fonctionnement 2024 est soumis au vote de l'assemblée :

**Vote**

OUI	:	200 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

<b>6</b>	<b>Présentation du plan financier 2025 - 2029</b>
----------	---

M. Florian Dubail commente cet objet en se basant sur les documents qui ont été adressés aux membres. En réponse à la remarque questionnant l'augmentation des coûts, il indique que les chiffres présentés auparavant ne comprenaient pas les nouvelles infrastructures. Les constructions et acquisitions futures impliqueront inmanquablement des frais supplémentaires. Une entité devra les payer. Si ce n'est pas notre association, ce seront les communes propriétaires donc une augmentation des charges pour elles. M. Florian Dubail relève également l'équilibre entre districts qui ressortirait de tout cela.

<b>7</b>	<b>Projet de la nouvelle centrale des ambulances</b>
----------	--

Présentation

La reprise de ce projet a eu lieu cette année. Une brève présentation est faite à l'assemblée. Le terrain retenu serait situé à côté de la caserne actuel dont l'entreprise Antiglio est propriétaire.

Celle-ci ayant besoin de locaux également, la création d'une PPE serait faite et l'association des Secours Sud Fribourgeois y serait majoritaire.

M. Francis Mirante présente les conditions actuelles de la centrale, notamment en ce qui concerne la place et les lignes de sortie des véhicules qui ne sont pas pratiques actuellement. Le projet prévoit ainsi une sortie indépendante pour chaque ambulance. Les autres espaces seront ensuite déterminés en fonction des besoins (administratif, salle de repos, stock, etc.).

## Discussion

La commune de la Verrerie confirme qu'il y a longtemps que ce besoin est acquis et qu'il faut aller de l'avant. Elle s'interroge néanmoins quant au fait que les interventions diminuent alors que les projections en termes de véhicule sont à la hausse.

M. Francis Mirante précise que ce sont les missions secondaires qui sont en diminution (transports, etc.). Ce sont elles qui rapportent de l'argent d'où des recettes qui sont en baisse. Toutefois, les missions primaires, soit les urgences, elles ont augmenté. On pourra ainsi être plus efficaces à ce niveau.

<b>8</b>	<b>Election d'un membre au Comité de direction représentant la Gruyère</b>
----------	--

M. François Genoud informe l'assemblée que M. Antonin Charrière a démissionné du CODIR.

Par conséquent, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre pour le remplacer.

Absent ce soir en raison d'autres engagements, M. Gabriel Kolly, syndic de Corbières, s'est porté candidat.

Aucun autre candidat ne se manifeste.

M. François Genoud précise que selon la loi sur les communes, lorsqu'un seul candidat se présente, il peut être procédé à une élection tacite.

Aucune remarque ou d'avis contraire n'étant fait, M. Gabriel Kolly est donc élu.

Il en est félicité et plein succès lui est souhaité dans cette nouvelle fonction au CODIR.

<b>9</b>	<b>Ambulances Sud / Bataillon Sud - Informations</b>
----------	--

### Ambulances Sud

M. Francis Mirante émet un commentaire s'agissant des chiffres présentés et des comparaisons avec les années précédentes. Pour rappel, les années 2020 et 2021 ont été très chargées au niveau des interventions en raison de la pandémie de COVID 19.

### Bataillon Sud

M. Laurent Surchat précise que l'effectif du bataillon s'élève à 995 miliciens sapeurs-pompiers dont 12% sont des femmes.

Les premiers mois ont été délicats, comme cela est souvent le cas quand on a à faire avec l'inconnu. Une certaine satisfaction au sein des corps semble s'être imposée depuis le milieu de l'année. Le personnel permanent compte 8 EPT.

Enfin, en ce qui concerne les interventions, 485 ont eu lieu à ce jour dont 127 pour des feux. 126 alarmes ont été traitées également ce qui équivaut à un montant de CHF 80'000.--.

### Agenda

M. François Genoud transmet les dates des prochaines assemblées :

- 17 avril 2024 - en Veveyse
- 9 octobre 2024 - en Glâne

### Divers

La commune de Granges souhaite savoir si un bilan par rapport à la taxe d'exemption sera réalisée, notamment en ce qui concernant la gestion administrative.

M. François Genoud indique que le CODIR s'engage à réaliser une telle démarche dans les meilleurs délais.

Il est également demandé si la taxation des couples a été abordée. M. François Genoud confirme que cet aspect fera partie de la réflexion ainsi que d'autres points qui ont déjà été constatés. Un point concernant la taxe d'exemption sera porté à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des délégué-e-s.

La parole n'étant plus sollicitée, M. François Genoud remercie les participants pour la bonne tenue des débats. Il réitère également ses remerciements à la commune d'Hauteville pour l'accueil réservé. La commission financière est également remerciée pour son travail fourni et détaillé.

Enfin, il invite tout un chacun à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h26.

## **Rapport de la commission financière à l'assemblée des délégué·e·s de l'association des Secours Sud Fribourgeois du 8 novembre 2023**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La commission financière a été reçue par M. Dubail, administrateur de l'ASSF, et Mme Vuichard, comptable, le 11 octobre pour une lecture détaillée du budget 2024.

La commission remercie M. Dubail et Mme Vuichard pour leur disponibilité et les nombreuses explications transmises.

### **4220 Service des Ambulances**

#### Chiffres clefs

6.09 millions de charges dont :

- 4220.3010.01 Salaires du personnel 3'650'000.- (59.9%),

6.09 millions de revenus dont :

- 4220.4220.01 Interventions primaires 4'250'000.- (69.7%)
- 4220.6900.00 Contributions des communes membres 1'534'200.- (25,2%)

Qui ensemble représentent 94.9% des revenus

#### 301 Salaire personnel administratif et exploitation

Les salaires 2024 incluent un renchérissement de 1.6% ce qui correspond à l'évolution salariale prévue pour les entreprises privées du canton.

#### 305 Cotisations patronales

Les cotisations patronales à l'assurance accident augmentent fortement à la suite du transfert des primes pour accident non professionnels de l'employé à l'employeur.

L'uniformisation des indemnités journalières de tout le personnel engendre également une importante augmentation de charges.

La commission salue la volonté du comité d'uniformiser les prestations pour l'ensemble des collaborateurs. Cela étant, le choix de proposer des solutions généreuses est coûteux pour les communes, il ne fait sens qu'en étant intégré à la politique salariale des SSF.

### 319 Diverses charges d'exploitation

La commission a été surprise par le montant de 25'000.- mis au budget des ambulances pour le soutien à l'association ADO. En l'état la commission financière ne valide pas ce montant. Elle estime que chaque commune doit pouvoir choisir d'une part, si elle souhaite soutenir une quelconque association et, d'autre part, le montant qu'elle souhaite allouer. Elle recommande au comité de relayer les demandes de soutiens aux communes membres.

La commission demande que les éventuels dons soient mentionnés sur une ligne du budget séparée.

### Conclusion compte 4220 Service des Ambulances

Le budget proposé pour 2024 est stable comparativement avec le précédent. Le coût par habitant est en légère diminution de 14.47 à 14.41

La commission financière préconiser de rembourser aux communes le bénéfice de l'exercice précédent des ambulances.

La commission financière approuve le budget 2024 des ambulances. Nous recommandons que nos remarques soient prises en compte, en particulier celles concernant le subventionnement d'associations.

## **1500 Défense Incendie et Secours**

Il s'agit du second budget du bataillon sud, ce qui permet déjà une comparaison avec le budget 2023 dans l'attente de disposer des comptes du premier exercice.

### Chiffres clefs

7.03 millions de charges dont :

- 1500.3010.01 Salaires du personnel 1'200'000.- (17.1%)
- 1501.3160.00 Entretien des bâtiments PA 1'110'000.- (15.6%)
- 1503.3010.01 Soldes d'exercices et cours régionaux 1'270'000.- (18.1%)

Qui ensemble représentent 50.7% des charges.

7.03 millions de revenus dont :

- 1505.4612.00 Taxes d'exemption 4'392'993.00 (60.4%)
- 1505.4632.00 Contributions des communes membres 1'688'800.00 (21,8%)

Qui ensemble représentent 82.2% des revenus.

### 301 Salaires personnel et soldes

La commission financière avait signalé, lors du budget 2023, un point d'attention sur les charges salariales, cela reste d'actualité.

Les salaires 2024 incluent un renchérissement de 1.6% ce qui correspond à l'évolution salariale prévue pour les entreprises privées du canton.

Le bataillon compte une proportion de cadres importante du fait de sa structure basée sur la milice. Cela étant, la commission relève que les salaires des collaborateurs sont élevés probablement du fait de l'intégration du personnel provenant des anciens corps sans réévaluation salariale. Les engagements ont été réalisés en peu de temps, ce qui a pu favoriser l'octroi de conditions généreuses. La commission s'interroge sur la pertinence de cette approche sur la durée. Elle estime qu'un effort pour résorber quelque peu cet embonpoint salarial est indispensable.

La commission relève que les frais de piquet ont un peu diminué. Un effort supplémentaire doit être réalisé rapidement ainsi que demandé par la commission lors de la présentation du budget 2023.

### 305 Cotisations patronales

Les cotisations patronales à l'assurance accident augmentent fortement à la suite du transfert des primes pour accident non professionnels de l'employé à l'employeur.

L'uniformisation des indemnités journalières de tout le personnel engendre également une importante augmentation de charges.

La commission salue la volonté du comité d'uniformiser les prestations pour l'ensemble des collaborateurs. Cela étant, le choix de proposer des solutions généreuses est coûteux pour les communes, il ne fait sens qu'en étant intégré à la politique salariale des SSF.

### 463 Dédommagements de collectivités publiques

La charge financière directement supportée par les communes augmente de 1.8%, ce qui correspond à l'augmentation de la population.

### Conclusions compte 1500 Défense Incendie et Secours

Le budget proposé pour 2024 est en légère augmentation par rapport au précédent. Le coût par habitant est en légère diminution de 57.43 à 57.13.

La commission financière approuve le budget 2024 du bataillon sud. Nous recommandons que nos remarques soient prises en compte, en particulier celles concernant les salaires du personnel et le service de piquet.

## Conclusion budget 2024

En conformité avec l'art. 72, lettre b) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver le budget de fonctionnement 2024 tel qu'il vous a été présenté ce jour.

---

## Investissements

La commission relève qu'un tableau de suivi des investissements a été mis en place.

### 1. Acquisition d'une nouvelle ambulance

La commission a été informé du besoin pour le Service des ambulances de renouveler une ambulance chaque année.

La commission donne un préavis favorable à cet investissement.

En conformité avec l'art. 72, lettre b) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver l'investissement « Acquisition d'une nouvelle ambulance » tel qu'il vous a été présenté ce jour.

### 2. Acquisition d'un véhicule de service d'occasion

La commission a été informé du besoin pour le Service des ambulances d'acquérir un véhicule de service en remplacement de l'organisation actuelle.

La commission donne un préavis favorable à cet investissement.

En conformité avec l'art. 72, lettre b) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver l'investissement « Acquisition d'un véhicule de service d'occasion » tel qu'il vous a été présenté ce jour.

### 3. Renouvellement des radios Polycom

La commission a été informé du besoin pour les Secours Sud de renouveler 20 radios Polycom.

La commission donne un préavis favorable à cet investissement.

En conformité avec l'art. 72, lettre b) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver l'investissement « Renouvellement des radios Polycom » tel qu'il vous a été présenté ce jour.

### 4. Renouvellement de l'équipement personnel des pompiers

La commission a été informé du souhait du bataillon de renouveler rapidement l'équipement personnel des pompiers. Un montant aussi élevé pour du fonctionnement courant paraît peu approprié. Nous comprenons l'importance du montant des subventions ECAB toutefois un renouvellement progressif des équipements devrait être privilégié. Nous suggérons que, dans la pratique, les tenues ne soient pas remplacées de manière anticipée. Le solde de la réserve au

bilan pourrait être utilisée pour le financement de cet investissement, l'uniformisation du matériel étant directement liée au regroupement des CSP.

La commission donne un préavis favorable à cet investissement.

En conformité avec l'art. 72, lettre b) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver l'investissement « Renouvellement de l'équipement personnel des pompiers » tel qu'il vous a été présenté ce jour.

#### 5. Crédit d'étude pour l'établissement d'un avant-projet pour la construction d'une nouvelle caserne à Romont

La commission a été informé de la nécessité de remplacer la caserne de Romont et du besoin de lancer les études d'avant-projet. La commission soutient que ce crédit soit reporté sur le coût de construction de la caserne afin qu'il soit supporté par le futur investisseur.

La commission donne un préavis favorable à cet investissement.

En conformité avec l'art. 72, lettre b) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver l'investissement « Crédit d'étude pour l'établissement d'un avant-projet pour la construction d'une nouvelle caserne à Romont » tel qu'il vous a été présenté ce jour.

#### 6. Crédit d'étude pour l'établissement d'un avant-projet pour la construction d'une nouvelle caserne à Bulle

La commission a été informé de la nécessité de remplacer la caserne de Bulle et du besoin de lancer les études d'avant-projet. La commission soutient que ce crédit soit reporté sur le coût de construction de la caserne afin qu'il soit supporté par le futur investisseur.

La commission donne un préavis favorable à cet investissement.

En conformité avec l'art. 72, lettre b) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver l'investissement « Crédit d'étude pour l'établissement d'un avant-projet pour la construction d'une nouvelle caserne à Bulle » tel qu'il vous a été présenté ce jour.

#### 7. Acquisition de la caserne de Rue

La commission a été informé du souhait du bataillon d'acquérir la caserne de Rue.

Le message accompagnant l'investissement fournit des explications détaillées sur les raisons qui conduisent les SSF à privilégier une acquisition par rapport à une location.

Au-delà de la caserne de Rue, c'est un premier pas vers le transfert de l'immobilier des communes vers l'association. Cette approche est confirmée par le plan financier. La commission a longuement débattu de cette stratégie. Elle en conclut que l'égalité de traitement entre les communes doit être au centre du débat. De ce fait, elle estime que l'association doit être propriétaire de tous les bâtiments ou d'aucun. Néanmoins, il est clair que l'état des bâtiments demandera des investissements importants.



Le plan financier détaille les charges futures découlant de l'acquisition ou de la construction des casernes. Pour la commission le plan financier présente des chiffres élevés mais réalistes.

Le plan financier représente l'avenir des SSF tel que vu par le comité. La commission demande que la pertinence de chaque investissement soit établie ainsi que cela a été fait pour la caserne de Rue.

Ces investissements paraissent inévitables, ils conduiront à une augmentation conséquente du coût par habitant du bataillon, aussi il est essentiel de privilégier les solutions les moins onéreuses. La commission espère qu'avec la SSF comme maître d'œuvre, les réalisations de casernes iront à l'essentiel et que les choix de localisations privilégieront les terrains à faible valeur.

L'entretien des bâtiments par le bataillon propriétaire et utilisateur paraît mieux adapté que par les communes.

La commission donne un préavis favorable à cet investissement.

En conformité avec l'art. 72, lettre b) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver l'investissement « Acquisition de la caserne de Rue » tel qu'il vous a été présenté ce jour.

Châtel-St-Denis, le 07 novembre 2023

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSF

Lucas Dupré  
Vice-président



Eric Barras  
Secrétaire